



Communiqué de presse du SNES-FSU / Jeudi 4 juillet 2013

**Suppression de 19 postes d'Assistants d'éducation (AED) pour la prochaine rentrée dans les établissements scolaires de l'académie de Limoges
INACCEPTABLE ET INJUSTIFIABLE !**

Lors du Comité Technique Académique (CTA) qui vient de se terminer, le Recteur a annoncé que 19 postes d'Assistants d'éducation seraient supprimés à la prochaine rentrée au sein de l'académie de Limoges.

Le SNES-FSU a fortement condamné cette décision.

Ce sont environ 2000 équivalents temps plein qui seront supprimés sur l'ensemble du territoire, ce qui correspond au nombre de postes créés par le ministère à la rentrée 2012 dans le cadre des mesures d'urgence prévues lors du collectif budgétaire 2012. Cela va se traduire par une dégradation de l'encadrement alors même que le nombre d'élèves à accueillir dans le second degré est en hausse (+ 200 dans notre académie).

De telles suppressions sont en totale contradiction avec les engagements pris et renouvelés par le Président de la République et le Ministre de l'Éducation nationale d'augmenter le nombre d'enseignants et de personnels d'éducation dans les établissements durant le quinquennat. Ce sont les crédits d'intervention permettant le financement de la rémunération des Assistants d'éducation qui seraient insuffisants face aux besoins croissants concernant les bourses et l'aide aux élèves handicapés. Les inquiétudes sont fortes sur les conséquences de cette détérioration de l'encadrement éducatif à la rentrée tant du côté des personnels des établissements que des parents d'élèves.

Ministre comme Recteur avancent que le nombre d'adultes dans les établissements ne sera pas diminué du fait du recrutement prévu de 10 000 emplois aidés destinés au second degré. Or ces emplois aidés, de par le profil des recrutés et la nature de leur contrat ne correspondent pas aux besoins de fonctionnement et de stabilité des vies scolaires des établissements. Par ailleurs supprimer des emplois d'AED limite les possibilités offertes aux étudiants pour financer leurs études. Nous rappelons en effet que le dispositif des assistants d'éducation s'inscrit dans l'objectif social d'aide à des étudiants dans la poursuite de leurs études, aussi la loi prévoit-elle une priorité aux étudiants boursiers.

Le SNES-FSU demande au Ministre comme au Recteur de revenir sur leur décision afin que l'intégralité du potentiel d'Assistants d'Éducation soit maintenue dans les établissements et même abondée au regard de l'augmentation d'effectifs prévue à la rentrée prochaine.

Contacts :

Marianne Corrèze 06 70 29 52 64

Patrice Arnoux 06 09 01 58 69